



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 12 mars 2025 à 18h00

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mars à dix-huit heures le Conseil communautaire, légalement convoqué le six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. André DOUSSOT-COHET, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Sabine MARY, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents : Mme Florence PELLETIER excusée, M. François ROBIN excusé, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

Le Président remercie les membres présents, le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

A. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 JANVIER 2025 ET COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente par le secrétaire de séance, il est approuvé à l'unanimité.

Le Président communique les dates des prochaines manifestations et réunions :

- Dimanche 16 mars - Salle Roger Perrin : Bourse multicollections.
- Jeudi 20 mars à 18 h - Halle aux veaux à Montmirail : Atelier « 2 tonnes » pour mesurer son impact carbone. Cet atelier s'inscrit dans le cadre du plan climat air énergie territorial du Pays de brie et champagne.

- Vendredi 21 mars à Reims : Journée de sensibilisation cybersécurité organisée par la gendarmerie. Une conférence est prévue sur ce thème à 14 h.
- Samedi 22 mars à 15 h - Salle de la femme sans tête à Sézanne : Assemblée générale du souvenir français.
- Dimanche 23 mars à 10 h 30 - Bergères sous Montmirail : Assemblée générale de Chant Morin
- Mardi 25 mars à 18 h - CCBC : Commission des finances
- Mercredi 26 mars à 18 h - Halle aux veaux à Montmirail : Assemblée générale de l'OTMR
- Vendredi 4 avril à 19 h – Foyer rural à Verdon : Assemblée générale du foyer rural Corrobert Margny Verdon
- Samedi 5 avril à 15 h - Salle de la femme sans tête à Sézanne : Assemblée générale de Mondement
- Mardi 8 avril à 14 h - Corrobert : Assemblée générale de l'ADMR.
- Jeudi 10 avril à 18 h - CCBC : Conseil communautaire
- Dimanche 13 avril à 10 h 30 : Assemblée générale TFBCO
- Festival « le piano dans tous ses états » du 8 au 25 avril - Salle Roger Perrin : Ce festival est organisé par la Ville de Montmirail. Une exposition et plusieurs concerts auront lieu, autour du piano de marque « Érard » offert à la commune par un habitant de Montmirail qui a déménagé.

Le Président informe que M. Saïd NAELI a rejoint l'équipe de la CCBC en tant que responsable du service eau et assainissement. Il a été recruté sur un grade d'ingénieur territorial et a pris ses fonctions le lundi 10 mars. Mme Virginie BILLARD reprend le poste de M. James MARCHAND qui part en retraite le 1^{er} avril, au service voirie et gestion des eaux pluviales. Le Président informe qu'il demandera à M. NAELI de venir se présenter au début du prochain Conseil communautaire.

Le Président démarre l'ordre du jour.

B. FINANCES

1. Débat d'orientations budgétaires 2025

Le Président présente les orientations proposées sur chaque budget et expose les grandes lignes du rapport. Il présente les équilibres budgétaires envisagés et expose les justifications des évolutions à venir pour chaque chapitre budgétaire.

BUDGET GÉNÉRAL :

	BP 2025	Réalisé 2024	DOB 2025	Evolution BP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 559 010 €	6 035 566 €	6 455 859 €	-1,6%
Dépenses réelles	6 266 828 €	5 794 575 €	6 169 377 €	-1,6%
Dépenses d'ordre	292 182 €	240 991 €	286 482 €	- 2%

	BP 2024	Réalisés 2024	DOB 2025	Evolution BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 559 010 €	6 564 019 €	6 455 859 €	-1,6%
Recettes réelles	6 253 415 €	6 349 746 €	6 285 495 €	+ 0,5%
Recettes d'ordre	155 595 €	64 273 €	170 364 €	+ 9,5%

	BP 2024	Réalisés 2024	DOB 2025	Evolution BP
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	4 902 249 €	1 860 761 €	3 931 319 €	-19,8%
Dépenses réelles	4 447 512 €	1 497 351 €	3 490 616 €	-21,5%
Dépenses d'ordre	161 545 €	70 218 €	170 364 €	+ 5,5%
Déficit reporté	293 192 €	293 192 €	270 339 €	-

	BP 2024	Réalisés 2024	DOB 2025	Evolution
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 902 249 €	1 590 422 €	3 931 320 €	-19,8%
Recettes réelles	4 604 117 €	1 343 486 €	3 644 838 €	-20,8%
Recettes d'ordre	298 132 €	246 936 €	286 482 €	-3,9%
Excédent reporté	-	-	-	-

Le Président présente le mécanisme du FPIC et évoque le risque de devenir contributeur net à court terme car la CCBC est située dans les derniers rangs des ensemble intercommunaux éligibles au reversement. Plusieurs critères sont pris en compte, pour bénéficier du FPIC, dont l'effort fiscal. L'effort fiscal du territoire se situant en dessous de la moyenne nationale, cela peut entraîner un risque d'inéligibilité au reversement du FPIC à court terme. La commission des finances propose d'augmenter les taux d'impôts directs de 2%, pour augmenter l'effort fiscal.

M. COURTEAUX demande si l'augmentation de 2% des taux d'impôts directs permet d'être certain que l'effort fiscal de la CCBC sera suffisant pour continuer à bénéficier du FPIC. Le Président ne peut pas répondre car le calcul de l'effort fiscal dépend des taux d'imposition décidées par les autres EPCI.

Mme GOHIN demande s'il serait envisageable d'augmenter les taux d'imposition de seulement 1%. Le Président répond que définir le taux d'augmentation approprié est une décision difficile, car elle ne se base pas sur le budget de la CCBC. Il précise qu'au stade du DOB, aucune augmentation n'est strictement nécessaire pour équilibrer le budget. La décision doit prendre en considération l'évolution moyenne des taux d'imposition des EPCI et des communes sur tout le territoire national. L'objectif d'une augmentation des taux est de ne pas prendre le risque que l'effort fiscal de la CCBC passe sous le seuil de 1, c'est-à-dire un effort fiscal inférieur à la moyenne des EPCI.

M. CHEVRIOT pense qu'avec l'incertitude sur les décisions budgétaires des autres EPCI il faut se mettre à l'abri du problème en augmentant les taux de 2% de façon à veiller à ce que l'augmentation soit raisonnable mais suffisamment importante pour améliorer l'effort fiscal de la CCBC.

M. DOUSSOT rappelle que si aucune augmentation n'est décidée cette année, le résultat positif du budget général devrait permettre d'absorber la contribution au FPIC. Cependant il souligne que les années suivantes le fait d'être uniquement contributeur au FPIC grèvera considérablement le budget, et ne pourra pas être absorbé de façon pérenne. Il pense qu'il faut anticiper cette problématique en décidant dès cette année une augmentation des taux. Il ajoute que si l'écart se creuse trop, il sera nécessaire à l'avenir de voter une augmentation des taux beaucoup plus élevée, pour revenir à un effort fiscal égal ou supérieur à 1. Il considère qu'il serait plus sage de lisser l'augmentation des taux sur plusieurs années.

Le Président précise ensuite les investissements proposés pour le budget 2025, qui comprennent pour l'essentiel :

- La réhabilitation de la maison des associations : 879 600 € TTC inscrits au titre des crédits de paiement (CP) 2025.
- La construction d'un Office de tourisme : 642 400 € de CP sont prévues en 2025.
- La réhabilitation du pont Moulin Henry à Bergères-sous-Montmirail : 270 000 € TTC.
- Divers travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement pluvial dans les Communes de Boissy-le-Repos, Corrobert, Morsains, Tréfols, Le Vézier, Le Thoult-Trosnay, Verdon et Montmirail, pour un total d'environ 273 500 € TTC.
- Les travaux d'assainissement EP et voirie rue des Vignes à Montmirail pour 448 650 € TTC.
- Les investissements pour la défense extérieure contre l'incendie (renforcement sur 4 communes de la CCBC et renouvellement de poteaux) : 111 000 € TTC.
- Matériel technique, extincteurs et panneaux de signalisation : 9 200 € TTC.

- Les petits travaux, équipements informatiques, mobilier et équipements divers pour les écoles et accueils périscolaires : environ 98 000 € TTC.
- Les équipements informatiques, mobilier et équipements divers pour le service jeunesse : 33 100 € TTC, dont l'achat d'un minibus.
- Un abribus pour le transport scolaire : 2 000 € TTC.
- Equipements sportifs : 20 650 € TTC.
- Les petits travaux, équipements informatiques et mobilier pour les bureaux administratif, l'espace France services et la médiathèque : 31 600 € TTC.
- Equipements informatiques, instruments et partitions pour l'école de musique : 3 600 € TTC.
- Achat de bacs et colonnes à verre et travaux à la déchetterie : 43 120 € TTC

Le Président explique qu'il est pour le moment proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 en totalité en investissement soit 528 453 €. Cette épargne permet de financer 18% des nouvelles dépenses d'équipement proposées en 2025. Il peut également être fait le choix d'en conserver une partie en section de fonctionnement, en abondant le virement à la section d'investissement, pour équilibrer le budget. Cette option permet d'avoir des marges de manœuvre pour couvrir les incertitudes (FPIC, DGF...).

Après débat, le Conseil communautaire propose de conserver une partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement pour couvrir les risques liés au FPIC ou à la baisse des dotations. Le Conseil communautaire propose de garder une somme comprise entre 100 000 et 150 000 €.

M. COURTEAUX demande pourquoi la cotisation au SMAGE augmente. M. GARCIA explique que le budget du SMAGE passe de 2 millions d'euros à 94 millions d'euros cette année, de ce fait les cotisations vont augmenter les 5 prochaines années. Le Président explique que depuis leur création, les 3 syndicats gérant la compétence GEMAPI ont principalement réalisé des études. Ils sont désormais entrés dans une phase opérationnelle et programme la réalisation de travaux, ce qui explique l'augmentation du budget et des cotisations. Il ajoute que le fait que l'année 2024 a été particulièrement pluvieuse accélère le processus. De nombreuses communes de Seine et Marne ont été impactées par les inondations, et souhaitent des travaux dans les meilleurs délais, pour tenter d'éviter de nouvelles inondations.

Il explique que les communes de l'aval sont très demandeuses de travaux, alors que les communes de l'amont sont peu concernées par ces problématiques. Il regrette que le financement des travaux pèse sans distinction sur toutes les communes adhérentes au syndicat, alors qu'il serait possible d'envisager un système intégrant une forme de proportionnalité. Il considère que les communes bénéficiant des travaux devraient participer davantage au financement.

M. GARCIA s'inquiète de la possibilité que le SMAGE intègre prochainement la compétence ruissellement dans ses statuts. Il craint une explosion des dépenses du SMAGE, et donc des cotisations. Le Président pense au contraire que cela pourrait être positif en aidant les communes à gérer cette problématique. De plus cela équilibrerait les travaux à réaliser entre les communes de l'amont plutôt concernées par le ruissellement, et celles de l'aval concernées par les inondations.

BUDGET EAU :

	BP 2024	Réalisés 2024	DOB 2025	Evolution BP
DÉPENSES D'EXPLOITATION	956 525 €	835 589 €	1 092 715 €	+ 14,2%
Dépenses réelles	551 725 €	445 219 €	684 715 €	+24,1%
Dépenses d'ordre	404 800 €	390 370 €	408 000 €	+ 0,8%
RECETTES D'EXPLOITATION	956 525 €	905 260 €	1 092 715 €	+ 14,2%
Recettes réelles	864 000 €	812 737 €	994 480 €	+15,1%
Recettes d'ordre	92 525 €	92 523 €	98 235 €	+6,2%

	BP 2024	Réalisés 2024	DOB 2025	Evolution BP
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 014 735 €	898 125 €	1 725 714 €	-14,3%
Dépenses réelles	1 922 210 €	805 602 €	1 627 479 €	-15,3%
Dépenses d'ordre	92 525 €	92 523 €	98 235 €	+6,2%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 014 735 €	1 606 615 €	1 725 714 €	-14,3%
Recettes réelles	1 138 054 €	744 364 €	609 224 €	-46,5%
Recettes d'ordre	404 800 €	390 370 €	408 000 €	+0,8 %
Excédent reporté	471 881 €	471 881 €	708 490 €	+50,1 %

Le Président présente les nouveaux investissements proposés en 2025, qui ont été validés par la commission travaux le 5 février 2025. La commission a retenu les priorités suivantes pour l'année :

- Les travaux de remplacement de la canalisation AEP rue des Vignes à Montmirail pour un total de 103 700 € HT.
- Le remplacement de réseaux à Biffontaine-Soigny : 210 000 € HT.
- Le remplacement de réseaux sur le secteur de Bergères-sous-Montmirail : 200 000 € HT.
- Le renforcement de la canalisation Villeperdue Tréfols-Rieux : 300 000 € HT.
- Une mission de maîtrise d'œuvre pour l'interconnexion le Gault-Morsains : 30 000 € HT.
- La modification du surpresseur du hameau les Fourneaux à Corrobert : 40 000 € HT.
- La réhabilitation du réservoir de Margny : 60 000 € HT.
- L'extension de la canalisation AEP à la Dorgeaterie à Montmirail : 40 000 € HT.
- Une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de rénovation d'un réservoir : 30 000 € HT.
- Environ 125 410 € HT pour la mise en place ou le remplacement d'équipements (remplacement compteurs de production, vanne de vidange, déshumidificateurs, achat de compteurs et cybles, équipement et matériel divers ...).
- Une enveloppe de 80 000 € HT pour la reprise des branchements plomb.
- Appareils d'autosurveillance, appareil photomètre, petits matériels : 9 900 € HT.

Mme GOHIN demande si le château d'eau de Bergères sous Montmirail sera rénové cette année, car ces travaux sont évoqués depuis plusieurs années et toujours repoussés. Le Président répond qu'une mission de maîtrise d'œuvre est inscrite au budget. Cependant le choix s'oriente plutôt vers la rénovation du réservoir maître de Janvilliers dont le bon fonctionnement est essentiel car il dessert d'autres communes (Bergères sous Montmirail, Corrobert et Fromentières). Il explique que le réservoir de Bergères sous Montmirail n'est pas en bon état, mais ne fuit pas, alors que celui de Janvilliers fuit.

Mme GOHIN pense que plus les travaux sont retardés, plus le château d'eau va continuer à se détériorer. Le Président rappelle que la CCBC manque de moyens humains pour porter tous les dossiers en même temps. Le Président rappelle qu'un diagnostic a été réalisé sur les deux réservoirs et qu'il fait apparaître que le réservoir de Janvilliers doit être rénové en priorité. Il rappelle aussi la nécessité d'étaier les travaux dans le temps pour ne pas avoir à augmenter significativement le tarif de l'eau, ce qui lui serait également reproché.

M. DOUSSOT et M. GARCIA partagent son point de vue, et confirme que la rénovation du réservoir de Janvilliers est prioritaire, car les fuites impactent le rendement. M. GARCIA rappelle que les taxes de l'Agence de l'eau Seine Normandie sont calculées en fonction du rendement du réseau. Les fuites génèrent une baisse du rendement et pèsent à terme sur le tarif de l'eau facturé aux abonnés.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

	BP 2024	Réalisés 2024	DOB 2025	Evolution BP
DÉPENSES D'EXPLOITATION	624 969 €	528 982 €	676 027 €	+8,2%
Dépenses réelles	328 534 €	236 614 €	337 027 €	+2,6%
Dépenses d'ordre	296 435 €	292 368 €	339 000 €	+14,4%
RÉCETTES D'EXPLOITATION	624 969 €	617 885 €	676 027 €	+8,2%
Recettes réelles	464 000 €	456 930 €	474 900 €	+2,3%
Recettes d'ordre	113 540 €	113 526 €	112 224 €	-1,2%
Excédent d'exploitation reporté	47 429 €	47 429 €	88 903 €	-

	BP 2024	Réalisés 2024	DOB 2025	Evolution BP
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 586 834 €	408 621 €	2 349 372 €	+48,1%
Dépenses réelles	1 473 294 €	295 095 €	2 237 148 €	+51,8%
Dépenses d'ordre	113 540 €	113 526 €	112 224 €	-1,2%
RÉCETTES D'INVESTISSEMENT	1 586 834 €	851 275 €	2 349 372 €	+48,1%
Recettes réelles	849 035 €	117 543 €	1 567 718 €	+84,6%
Recettes d'ordre	296 435 €	292 368 €	339 000 €	+14,4%
Excédent reporté	441 364 €	441 364 €	442 654 €	-

Les nouveaux investissements proposés en 2025 ont été validés par la commission travaux le 5 février 2025 et comprennent :

- Des remplacements d'équipement sur la station de traitement des eaux usées de Montmirail, des pompes, matériels divers, etc... pour un peu plus de 80 400 € HT.
- Le remplacement du poste de relevage Hôpital : 60 000 € HT.
- La phase 1 de l'étude de réhabilitation des ANC à Le Gault-Soigny et Charleville à hauteur de 81 600 € HT.
- Les travaux d'assainissement collectif rue des Vignes pour 242 500 € HT.
- Les travaux d'assainissement collectif de Charleville : 1 388 300 € HT.

BUDGET LOTISSEMENT :

Sont prévus en 2025, les opérations suivantes :

- 250 000 € HT en dépenses pour la 3^{ème} tranche des travaux de viabilisation.
- 575 925 € HT en recettes pour les cessions de terrain. Ce montant représente l'ensemble des cessions potentielles de tous les terrains restant à commercialiser au prix moyen de 15 € HT/m² (tout le stock doit être inscrit pour représenter l'équilibre du budget en fin d'opération).

Le budget lotissement est pour le moment estimé déficitaire de 165 000 €, lorsque tous les terrains seront vendus. Le déficit devra être couvert par une subvention du budget général, à la clôture du budget annexe, quand tous les travaux seront réalisés et tous les terrains vendus. Ce déficit sera cependant amorti au fil du temps par les recettes fiscales apportées grâce à l'implantation de nouvelles entreprises, et compensé par l'intérêt économique de cette opération destinée à améliorer l'attractivité du territoire et à générer des emplois supplémentaires.

M. SCHANG demande des informations sur le prix des cessions de terrain en ZI de Mondant. Il demande si le prix de 15 € HT/m² est resté identique depuis les premiers terrains vendus. Le Président répond que les prix ont été réévalués depuis le début de l'opération. M. MARCY ajoute qu'avant la vente de chaque terrain, le prix fait l'objet d'une évaluation du service des domaines.

Le rapport sur les orientations budgétaires est adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

C. DÉVELOPPEMENT ET ÉCONOMIQUE

2. Avis sur les ouvertures dominicales pour les commerces de détail en 2025

Le Président présente la demande d'ouvertures dominicales. Carrefour Market souhaite ouvrir 7 dimanches aux dates suivantes : 20 avril 2025, 08 juin 2025, 13 juillet 2025, 07 décembre 2025, 14 décembre 2025, 21 décembre 2025, 28 décembre 2025. La Ville de Montmirail et la CCBC doivent émettre un avis. L'Union des commerçants a émis un avis favorable avec une prescription sur la vente de pains. Les syndicats ont été consultés, seule la CGT a rendu un avis qui est favorable.

Les délégués débattent sur l'intérêt d'ouvrir le dimanche après-midi. Certains élus pensent que cette ouverture dominicale l'après-midi ne se justifie pas à Montmirail, puisque les enseignes de grande distribution sont déjà ouvertes le matin. Ils pensent qu'il n'y a pas suffisamment d'activité pour justifier une ouverture le dimanche après-midi, la zone commerciale à Montmirail est petite par rapport à d'autres villes.

D'autres élus ajoutent qu'il y a d'autres moments pour faire ses courses, et d'autres occupations possibles le dimanche après-midi. Une déléguée regrette l'augmentation constante du nombre de dates d'ouvertures dominicales demandées, autrefois elles étaient limitées aux périodes avant Noël et réveillon de fin d'année.

Ils pensent qu'il est regrettable que le personnel sacrifie la vie personnelle pour une ouverture qui n'apporte pas véritablement de développement économique pour l'enseigne. M. ROCHE répond que le personnel a le choix, que généralement cela se fait sur le principe du volontariat, et que cette journée est payée davantage.

M. BROCARD nuance car il pense qu'il est toujours délicat pour le personnel de refuser de travailler en plus, vis-à-vis de la direction. Cependant, certains délégués font remarquer que si l'enseigne demande une ouverture dominicale ce n'est pas à perte. Il doit donc y avoir suffisamment d'activité pour payer le personnel et rendre l'ouverture rentable.

Après débat, le Président propose d'émettre un avis favorable qui sera valable pour tous les commerces de détail.

Adopté à l'unanimité.

D. ASSAINISSEMENT

3. Avenant n°1 au schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales des communes de Montmirail et Mécringes

M. GARCIA présente l'avenant qui a été validé par la Commission d'appel d'offres et qui a pour objet d'adapter les relevés des regards au réel du terrain pour constituer un relevé SIG fiable. Au cours de l'étude, le bureau d'étude a trouvé plus de regards existants que celui indiqué dans le cahier des charges. Les quantités passent de 600 regards à 1 400, pour un montant supplémentaire de 46 880 € HT. Ces prestations supplémentaires entraînent une augmentation de 15,06 % par rapport au marché initial. Cependant, le marché étant conclu à prix unitaires, les prestations supplémentaires seront facturées en fonction des quantités réellement exécutées.

Le Président précise que dans le cadre de la réalisation du schéma directeur, il est prévu la réalisation d'un système d'information géographique des réseaux d'assainissement fiable et complet. Cet avenant vise à s'adapter au réseau réel. M. GIRARDIN demande s'il y a un impact sur les délais de réalisation de l'étude. M. GARCIA répond qu'à priori cela n'aura pas d'impact sur les délais et ne retardera pas l'achèvement de l'étude.

M. GARCIA précise que la commission d'appel d'offres, réunie le 04 mars 2025, a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant et il souhaiterait que le Conseil communautaire approuve cette modification.

Adopté à l'unanimité.

E. CULTURE ET SPORTS

4. Attribution des subventions 2025 aux associations culturelles et sportives

M. CHEVRIOT (Président de l'association du tennis club) ne prend pas part au débat et au vote.

M. CONDETTE présente les montants proposés par la commission culture et sport réunit le 03 mars 2025, pour chaque association.

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2025
L'AVENIR DE MONTMIRAIL BASKET	855 €
BADMINTON CLUB	1 251 €
BRIE CHAMPAGNE CYCLO TOURISME	195 €
CHANT'MORIN	3 000 €
CLUB RANDONNEURS MONTMIRAILLAIS	196 €
LE COCHONNET MONTMIRAILLAIS	512 €
ESPACE LOISIRS CULTURE	7 000 €
FOYER RURAL CORROBERT-MARGNY-VERDON	1 099 €
LES HUSSARDS DE LASALLE	230 €
JEUX TU ON JOUE - JTOJ	620 €
JUDO CLUB	1 627 €
KITSUNE MONTMIRAIL KARATE CLUB	1 422 €
MONTMIRAIL SPORTS ET SANTE	360 €
SPORTING CLUB MONTMIRAILLAIS	3 757 €
TENNIS CLUB MONTMIRAILLAIS	2 034 €
LES XIII DE FROMENTIERES	650 €
UNION MUSICALE	650 €
TOTAL	25 458 €

M. CONDETTE informe que le montant total des subventions proposées s'élève à 25 458 €.

Adopté à l'unanimité.

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association MAI EN MONS MIRABILIS

M. CONDETTE présente la demande de subvention exceptionnelle. L'association M.A.I EN MONS MIRABILIS sollicite le soutien financier de la CCBC pour faire l'acquisition d'une crêpière professionnelle qui sera utilisée dans le cadre des événements du territoire, organisés ou soutenus par l'association, tels que la journée nationale des véhicules d'époque et le téléthon. Le montant de l'équipement est estimé à 350 €.

M. CONDETTE propose de suivre l'avis de la commission culture et sports, rendu le 03 mars 2025, et d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € à l'association M.A.I EN MONS MIRABILIS pour ce projet.

Adopté à l'unanimité.

6. Attribution d'une subvention à l'ADRC51 pour l'organisation des rencontres cinématographiques 2025

M. Bernard WAUQUIEZ, membre du bureau de l'association ADRC51 ne prend pas part au débat et au vote.

M. CONDETTE présente la demande. L'association « les amis des rencontres cinématographiques 51 » (ADRC51) a été créée en 2024 afin de continuer à organiser et développer les rencontres cinématographiques qui ont lieu chaque année depuis 10 ans, sur les communes de Le Thoult-Trosnay, puis de Boissy le Repos et Connantre. Les statuts de l'ADRC51 prévoient de façon plus générale que l'association a pour objet la présentation, la valorisation et la promotion de toutes les actions de création et de formation cinématographiques en direction des publics des territoires du Grand Est, des Hauts de France et de l'Île de France.

L'ADRC51 sollicite une subvention de 600 € auprès de la CCBC, pour soutenir l'organisation des prochaines rencontres cinématographiques 51 programmées le 22 novembre 2025 à Boissy le Repos. Ces rencontres cinématographiques annuelles ont pour objectif de permettre la découverte de courts-métrages sélectionnés par le festival de Meudon 7^{ème} art, en favorisant les échanges entre le public et les professionnels du cinéma. Le budget total du projet s'élève à 7 035 €. L'association a sollicité diverses subventions auprès des fonds européens, du Département et des communes impliquées dans l'évènement. Elle bénéficie également de dons et de contributions en nature pour son organisation.

Conformément à l'avis rendu par la commission culture et sports le 03 mars 2025, M. CONDETTE propose d'attribuer une subvention de 600 € pour cet évènement culturel, dont le rayonnement va au-delà du territoire intercommunal.

Adopté à l'unanimité.

7. Attribution d'une subvention à l'association BULLE FESTIVAL pour l'organisation du Bulle Festival 2025

M. CONDETTE présente l'évènement. L'association BULLE FESTIVAL (ancienne association SEZANNE ELECTRONIQUE) organise une nouvelle édition du Bulle Festival, le 28 juin 2025, au château de Chaption, à la Villeneuve-les-Charleville, en partenariat avec le label AMSEM Records qui est un label de musique innovant dédié à la découverte et à la production des talents de demain.

Ce festival sera cette année tourné autour du thème des Montgolfières et explorera les arts visuels numériques, autour d'une programmation musicale éclectique (électronique, pop, rock et alternatif). Cet évènement d'envergure, dédié à un public diversifié, prévoit d'accueillir 2 000 festivaliers, en rassemblant 12 artistes sur 2 scènes, et en proposant avec l'association Balloons Adventure, des animations immersives autour de 5 montgolfières, et d'un village d'animations. Le Festival souhaite consolider l'ancrage du projet dans le Grand-Est en travaillant prioritairement avec des partenaires du département et de la région.

Le budget total du Bulle festival 2025 est évalué à environ 117 000 €. L'association sollicite des subventions auprès des collectivités du territoire, du fonds LEADER, et de divers partenaires privés locaux. La subvention demandée à la CCBC s'élève à 3 500 €. M. BROCARD rappelle qu'il faut des financements d'une collectivité pour bénéficier des fonds LEADER. La commission culture et sports réunie le 03 mars 2025, propose de soutenir l'organisation de cette manifestation, en attribuant une subvention de 3 000 €. M. CONDETTE propose de suivre l'avis de la commission.

Adopté à l'unanimité avec 1 abstention.

F. SERVICES AU PUBLIC

8. Demande de subvention pour le fonctionnement de l'espace Frances services – Année 2025

Mme BERAT présente l'espace France services de Montmirail. Elle précise que la structure est classée première dans la Marne par son taux d'activité. Elle est portée et financée par la CCBC, et a été labellisé au titre de la Charte nationale France services dès son ouverture en janvier 2022. Cette labellisation ouvre droit à une subvention de fonctionnement forfaitaire, attribuée par l'Etat, et provenant du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et du fonds national France services. La subvention prévue par l'Etat pour 2025 s'élève à 45 000 €. Elle s'élevait à 30 000 € au début de la mise en place des Espaces France services sur le territoire national, et augmente progressivement, au vu du succès de ces structures et des charges croissantes pour les collectivités.

Le budget de fonctionnement 2025 de l'espace France services de la CCBC est estimé à 95 400 €, dont :

- Charges de personnel : 75 000 €
- Charges à caractère général : 20 400 €.

Il reste donc un solde de 50 400 € à financer par la CCBC. La CCBC sollicite une subvention de l'Etat à hauteur de 45 000 €.

Adopté à l'unanimité.

9. Attribution d'une subvention au CDAD de la Marne – Année 2025

Mme BERAT rappelle les missions du CDAD. Les Conseils départementaux de l'accès au droit, ont été institués par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, et sont chargés de recenser et coordonner les besoins concernant l'accès aux droits. Le CDAD de la marne est un groupement d'intérêt public qui a pour mission de piloter et coordonner les actions en matière d'aide à l'accès au droit, et assure notamment les missions suivantes :

- L'inventaire des dispositifs existants en matière d'information juridique,
- La mise en place de Points d'accès au droit (PAD),
- La diffusion de bons de consultations juridiques gratuites au cabinet des avocats volontaires, sous conditions de ressources pour les simples consultations et sans aucune condition pour les victimes d'infractions pénales,
- La tenue de permanences (permanences d'information et d'orientation juridique pour les détenus, les mineurs...),
- La mise en place d'actions d'information et de formation en direction des acteurs de l'accès au droit du département,
- Le développement des actions de conciliation et de médiation,
- La mise en place d'un numéro vert d'information.

Le CDAD a mis en place un partenariat avec l'Espace France services pour développer l'accès aux droits et permettre la diffusion des bons de consultation juridiques sur le territoire de la CCBC. La subvention demandée s'élève à 500 € pour l'année 2025, afin de soutenir ses actions et de garantir la pérennité du partenariat avec France services, qui a une utilité directe pour les administrés du territoire.

Adopté à l'unanimité.

10. Convention avec l'association LE MARS et la Commune de Montmirail pour la mise en œuvre de permanences d'aide aux victimes

M. CHEVRIOT explique que les violences faites aux femmes ont augmenté sur le territoire, et il est constaté que de plus en plus de femmes victimes des violences viennent s'adresser à la police municipale. La Ville de Montmirail s'est rapprochée de l'association Le Mars afin de trouver une solution à apporter aux victimes. L'association Le Mars tenait une permanence par semaine à la gendarmerie de Montmirail. L'Etat ayant supprimé les budgets de l'association, cette permanence s'est arrêtée au 31 décembre 2024.

M. CHEVRIOT présente l'historique de l'association LE MARS. L'activité principale de l'association depuis sa création consistait à prendre en charge les délinquants, pour les aider à sortir de leurs problèmes (judiciaires, addiction...). Son action visait à éviter la récidive, et à les guider vers une réinsertion sociale. L'activité de l'association a dérivé au fur et à mesure vers la prise en charge des victimes des délinquants, puis vers la prise en charge des femmes victimes de violence. Depuis la suppression des budgets par l'Etat au 31 décembre 2024, cette association a diminué ses effectifs et son activité. La convention proposée a pour objet de permettre un maintien des permanences sur le territoire. Ces permanences seront organisées sur une fréquence d'une demi-journée toutes les deux semaines, au Pôle santé de Montmirail, pour garantir la confidentialité de l'accueil des victimes.

La convention prévoit les actions suivantes : accompagnement juridique et social aux victimes, mise en place de groupes de parole, orientation vers des hébergements d'urgence. Le financement, sous forme d'une subvention annuelle de 3 600 €, sera partagé entre la Ville de Montmirail et la CCBC. La convention sera conclue pour une durée d'un an, reconductible par tacite reconduction dans la limite de trois ans.

M. BROCARD comprend que l'Etat se désengage sur ce sujet, il évoque la situation similaire des services publics avec la création de France services. Ces services sont désormais financés pour une grande partie par les collectivités territoriales. Il considère que l'Etat se désengage systématiquement des territoires ruraux. M. CHEVRIOT répond que l'Etat ne demande pas spécifiquement à la collectivité de s'occuper de cette problématique. Mais si le souhait des élus est de continuer à permettre une protection et une prise en charge des victimes, il faut participer à son financement. M. BROCARD confirme que c'est important de poursuivre et maintenir les permanences d'aide aux victimes.

M. CONDETTE explique qu'il a rencontré la personne qui assurait les permanences à la gendarmerie et qu'elle a confirmé qu'elle a malheureusement beaucoup de travail sur le territoire. Il pense que le fait que les permanences soient déplacées, et n'aient plus lieu à la gendarmerie risque d'augmenter encore le nombre de demandes. M. CHEVRIOT partage son point de vue. Les femmes victimes de violence seront plus libres et iront plus facilement au pôle santé où l'anonymat est préservé. Il ajoute que si le nombre de demandes augmente significativement, il faudra réfléchir à revenir à une permanence par semaine, comme c'était le cas à la gendarmerie. Dans ce cas il faudra revoir la convention et le financement.

Le Président rappelle qu'au départ lorsque les échanges avec l'association Le Mars ont débuté il n'était pas encore question de la suppression de la permanence à la gendarmerie. Ce service venait en complément de celui proposé à la gendarmerie, avec une activité centrée vers les violences intrafamiliales. Il pense qu'il faudra suivre l'évolution de l'activité de l'association. Si le service est trop faible par rapport au besoin réel, il espère que l'Etat remettra en place une permanence ou un service dédié pour répondre à ce besoin.

Il est proposé de verser une subvention annuelle de fonctionnement de 1 800 € à l'association Le Mars.

Adopté à l'unanimité.

M. MARCY demande des supports de communication pour diffuser aux habitants des communes. M. CHEVRIOT répond que l'association a prévu d'en mettre à disposition prochainement et confirme que la communication est importante. M. BROCARD explique qu'il n'avait jusqu'alors jamais entendu parler des permanences à la gendarmerie. Il regrette le manque de communication sur des dispositifs aussi utiles.

11. Attribution d'une subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers de Montmirail – Année 2025

Mme BOUCHÉ et M. HIMMESOETE ne prennent pas part au vote.

Mme BERAT propose d'attribuer comme les années précédentes, une subvention de 40 € par pompier actif, soit 1480 € au total.

Adopté à l'unanimité.

12. Attribution d'une subvention à l'amicale des jeunes sapeurs-pompiers de Montmirail – Année 2025

Mme BERAT présente l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Montmirail créée en mars 2024. Elle a pour objet d'assurer la formation des jeunes-sapeurs-pompiers du territoire. Cette formation s'organise autour d'activités de secourisme, d'ateliers de lutte contre l'incendie, de sport, d'apprentissage du métier de sapeurs-pompiers et de participation aux cérémonies commémoratives. Elle informe que 16 jeunes de la CCBC font actuellement partie de l'amicale des JSP de Montmirail. Il est précisé que la CCBC versait jusqu'alors une subvention à l'association des JSP de Montmort pour les jeunes du territoire de la CCBC.

Le Président félicite les pompiers et considère que la création d'une formation de jeunes sapeurs-pompiers à Montmirail est une belle action, importante pour notre territoire. Mme BERAT propose d'attribuer une subvention de 40 € par jeune, selon la même politique que pour l'amicale des sapeurs-pompiers, soit 640 € pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité.

13. Attribution d'une subvention à l'association Les Képis Champenois – Année 2025

Comme l'année précédente, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention égale à 40 € par gendarmes actifs à l'association Les Képis Champenois, soit 560 €, pour 14 gendarmes actifs en 2025. M. GIRARDIN demande des informations sur l'objet de l'association. Mme BERAT explique que la vocation de l'association est de faire de la prévention, les gendarmes se rendent dans les écoles, participent à certaines manifestations (véhicules d'époque...).

Adopté à l'unanimité.

G. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions du Président (sur avis consultatif favorable du bureau)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant € H.T
Sacs jaunes tri	PTL	17 608,50
Matériel de sonorisation	WOODBASS	1 212,83
Livres médiathèque	LIBRAIRIE L'APOSTROPHE	1 174,21
Abonnement DICT	SOGELINK	602,23

Commandes passées dans le cadre d'accords-cadres (marchés à bons de commande)

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant € H.T
<i>Assistance à l'exploitation du service eau potable secteur régie</i>		
Réparations fuites réseaux et branchements	VEOLIA	9 820,30
Remplacements robinets vannes		4 841,98

L'ordre du jour étant épuisé, lecture du registre des délibérations est faite par M. Romain GIRARDIN, secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil communautaire.

La séance est levée à 20 h 10.

Fait à Montmirail, le mercredi 26 mars 2025



Etienne DHUICQ

Président de la Communauté de Communes
de la Brie Champenoise